

LA SOLUTION ASSURANCE DÉCÈS POUR PRÉSERVER L'AVENIR DE VOS PROCHES



● Protéger votre famille

À la naissance de son premier enfant, Jérôme, 33 ans, a souscrit un contrat Initial Valeur Prévoyance. Pour **83,20 € par an, soit moins de 7 € par mois**, il sait qu'en cas de décès, sa femme Nathalie recevra **un capital garanti de 32 000 €**. Elle pourra ainsi s'organiser et faire face aux frais immédiats.

● Assurer l'avenir de vos proches

Anne, 32 ans, élève seule sa fille, Delphine. Afin que celle-ci puisse mener à bien ses études quoi qu'il arrive, Anne a souscrit un contrat Initial Valeur Prévoyance. Pour **une cotisation annuelle de 62,40 €, soit 5,20 € par mois**, elle garantit à sa fille **un capital de 24 000 €** qui lui sera versé si elle devait décéder.

● Préserver ceux que vous aimez

Mathilde et Thomas, 26 ans tous les deux, forts de leur premier emploi, viennent de s'installer ensemble. Parce qu'ils se sentent responsables l'un de l'autre, ils ont décidé de souscrire chacun un contrat Initial Valeur Prévoyance. Pour **28,80 € par an et par contrat**, chacun garantit à l'autre le versement d'**un capital de 16 000 €** en cas de décès.

INITIAL VALEUR PRÉVOYANCE EN BREF...

NATURE DU CONTRAT

- Contrat dit "temporaire décès".
- Versement d'un capital garanti en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

LIMITES D'ÂGE A L'ADHÉSION

- de 18 à 45 ans.

CAPITAL GARANTI

- Choix entre quatre niveaux de capitaux garantis :
 - 8 000 € - 16 000 €
 - 24 000 € - 32 000 €

DURÉE DES GARANTIES

- Les garanties en cas de décès et de PTIA prennent fin à l'échéance précédant le 60^{ème} anniversaire de l'assuré.
- Résiliation possible à tout moment, par lettre recommandée au minimum 30 jours avant la date d'échéance.

COTISATION ANNUELLE

- Calcul basé sur le montant du capital garanti et l'âge de l'assuré.
- Périodicité des versements : annuels ou mensuels.

MODALITÉS D'ADHÉSION

- Sous réserve de la déclaration de santé, la garantie prend effet le lendemain de la signature de la demande.

FISCALITÉ

- Le capital versé est exonéré de droits de succession, dans les limites fixées par la réglementation (articles 757 B et 990 I du Code général des impôts).

Document simplifié et non contractuel achevé de rédiger le 04/11/2005. Les dispositions complètes des contrats figurent dans les conditions générales valant note d'information.

 **CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES DE PERSONNES**

Le contrat Initial Valeur Prévoyance est assuré par Predica.
PREDICA Entreprise régie par le Code des assurances.
S.A. au capital entièrement libéré de 487 525 785 euros.
Siège social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris

ASSURANCES

INITIAL VALEUR PRÉVOYANCE ASSURANCE DÉCÈS

*Pour aider
ceux que
vous aimez
à faire face*

DÉCEMBRE 2005


**UNE RELATION DURABLE,
ÇA CHANGE LA VIE.**

INITIAL VALEUR PRÉVOYANCE

PRÉSERVER LA SÉCURITÉ
MATÉRIELLE DE VOS PROCHES
AU CAS OÙ ILS SE
TROUVERAIENT SOUDAIN
PRIVÉS DE VOTRE SOUTIEN
FINANCIER EST UNE QUESTION
QUI VOUS PRÉOCCUPE ?

Predica et le Crédit Agricole
ont créé le contrat
d'assurance décès
INITIAL VALEUR PRÉVOYANCE.
Une solution simple
et immédiate
pour assurer dès demain
l'avenir de vos proches.



Assurance-vie ou assurance décès ?

Pour éviter toute confusion, clarifions les deux notions.

L'assurance-vie permet la constitution d'un capital à partir des versements de l'assuré. Si l'assuré est en vie au terme du contrat, il peut demander à percevoir le capital, augmenté de la rémunération. Si l'assuré décède en cours de contrat, le capital constitué est versé aux bénéficiaires qu'il a désignés.

L'assurance décès couvre un risque précis : le décès de l'assuré avant le terme des garanties (contrat "temporaire décès"). Le capital, dont le montant forfaitaire est fixé à l'avance, est versé aux bénéficiaires désignés si et seulement si, le décès de l'assuré survient avant le terme de la garantie. Si l'assuré est toujours en vie à ce terme, aucune prestation n'est due.

UN CAPITAL GARANTI POUR CEUX QUE VOUS AIMEZ



Vous désignez, au moment où vous adhérez, le ou les bénéficiaires de votre assurance : conjoint, enfant, parent, ou ami... Les personnes de votre choix recevront, en cas de décès, le capital que vous leur aurez garanti.

En cas de perte totale et irréversible d'autonomie, c'est vous-même qui êtes le bénéficiaire et qui recevrez alors le capital.

Vous évaluez le montant du capital que vous souhaitez garantir : 8 000 €, 16 000 €, 24 000 € ou 32 000 €. Votre conseiller peut vous guider pour estimer le montant le plus adapté à la protection de vos proches. Ce capital, versé en cas de décès, leur permettra de faire face aux frais immédiats et d'assurer la continuité de la vie quotidienne.

UNE ASSURANCE IMMÉDIATE ET PEU COÛTEUSE



Votre cotisation d'assurance décès est calculée en fonction du capital garanti et de votre âge.

La cotisation annuelle est modique au regard du capital garanti, car il ne s'agit pas de constituer une épargne mais de couvrir un risque.

A titre d'exemple, pour un capital assuré de 24 000 €, les cotisations annuelles sont les suivantes :

- 43,20 € si vous avez moins de 30 ans,
- 62,40 € si vous avez entre 30 et 34 ans,
- 72,00 € si vous avez entre 35 et 39 ans,
- 115,20 € si vous avez entre 40 et 44 ans.

Il est facile de souscrire à Initial Valeur Prévoyance.

Les formalités sont simples : une déclaration de santé suffit. Si vous souscrivez aujourd'hui, vos proches bénéficient dès demain de la protection dont ils ont besoin.



UNE SOLUTION QUI ÉVOLUE AVEC VOS BESOINS



Votre situation personnelle évolue ? Votre contrat s'adapte ! Vous pouvez à tout moment changer les bénéficiaires* que vous aviez désignés lors de votre adhésion.

Vous voulez augmenter** (jusqu'à 32 000 € maximum) ou diminuer le montant du capital assuré ? Vous pouvez demander à modifier le montant du capital pour le faire évoluer à votre convenance.

* Sous réserve que le précédent bénéficiaire n'ait pas accepté de bénéficier de l'assurance.

** L'augmentation de garanties est soumise aux modalités d'acceptation.



EN PLUS : UNE AIDE EFFICACE DU CRÉDIT AGRICOLE

En cas de décès, le conseiller du Crédit Agricole guide vos proches. Ils sont ainsi informés et conseillés sur les démarches à accomplir pour que le versement du capital garanti soit effectué le plus rapidement possible.

Votre conseiller est à votre disposition

Votre conseiller du Crédit Agricole répond à toutes vos questions sur Initial Valeur Prévoyance et peut vous guider pour évaluer le montant de garantie le plus adapté à vos besoins. **Consultez-le vite !**

